

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE

## Avis sur la question des migrants dans l'agglomération dunkerquoise

Voté en séance plénière du mardi 19 janvier 2010

### Sommaire

- Préambule – Calendrier des travaux
- Avis
- Contributions écrites
- Comptes-rendus de commissions
- Glossaire

P 02  
P 04  
P 08  
P 11  
P 23

## **Préambule :**

La fin du second mandat du Conseil de Développement a été marquée par le vote de l'Avis sur les questions de solidarité avec les personnes et les ménages les plus pauvres. Cet avis a été versé au débat des Assises de la Solidarité Locale organisées par le Carrefour des Solidarités les 7 et 8 novembre 2008.

Le Président de la Communauté urbaine Michel DELEBARRE, dans un courrier du 19 janvier 2009, rappelle les 20 propositions prioritaires d'actions issues de ces Assises, et souhaite que le Conseil de Développement Durable lui fasse part de ses engagements au regard de ces propositions.

L'action 1.1 « Créer un lieu d'accueil pour les publics migrants de passage en particulier pour les plus fragiles (femmes, enfants, malades) » a retenu l'attention des membres du Conseil de Développement réunis en séance plénière du 27 janvier 2009.

Lors de cette séance, ils votent à l'unanimité la motion suivante :

**"Le Conseil de Développement se montre particulièrement sensible à la situation des personnes migrantes sur notre territoire, et marque son soutien aux actions menées dans l'urgence par les associations et les collectivités.  
Représentant la société civile, le Conseil de Développement décide de mettre en place sans tarder un groupe de travail spécifique et d'émettre des propositions visant à l'amélioration des conditions de cette population".**

Le Bureau du Conseil décide ensuite de confier le pilotage du groupe de travail à Yves PANNEQUIN, Président de la Commission 3 Qualité de la vie et Vie associative.

## **Calendrier des travaux :**

### **Manifestations extérieures :**

7 et 8 novembre 2008 : Les membres du Conseil de Développement Durable participent aux Assises de la solidarité Locale (voir Avis du Conseil de Développement du 19 juin 2008, versé aux débats de ces Assises).

### **Les séances plénières :**

Le Conseil de Développement Durable de l'Agglomération Dunkerquoise s'est réuni en séance plénière à 2 reprises :

- ◆ Le mardi 27 janvier 2009 : Vote de la motion sur les migrants
- ◆ Le mardi 19 janvier 2010 : Synthèse définitive et vote de l'avis sur la question des migrants sur le territoire

### **Le Bureau :**

Le Bureau a assuré l'organisation et la coordination des débats et s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques DUSSART :

- ◆ Le mercredi 11 mars 2009 : Le pilotage est confié à Y. PANNEQUIN, Président de la Commission 3 Qualité de la vie et Vie associative
- ◆ Le jeudi 10 décembre 2009 : Point d'étape
- ◆ Le jeudi 14 janvier 2010 : Rédaction du projet d'avis

### **Le groupe de travail :**

Le groupe de travail ouvert aux membres des 4 commissions du Conseil de Développement Durable s'est réuni :

Le jeudi 19 novembre 2009 : audition des acteurs associatifs et institutionnels concernés par la problématique.

Le mercredi 16 décembre 2009 : rédaction des propositions et préconisations du groupe de travail.

## Avis sur la question des migrants dans l'agglomération dunkerquoise

La question de la présence des migrants sur le territoire se pose à deux niveaux, différents mais interdépendants et de fait non hiérarchisés :

Celui de l'urgence humanitaire, à laquelle répondent les associations dont le travail est salué à l'unanimité,

Et le niveau politique, à différentes échelles : locale, nationale, mais aussi européenne.

### Le Conseil de Développement interpelle les élus :

Au vu de l'actualité, mais aussi de l'expérience vécue par les bénévoles, les associations présentes lors des travaux du Conseil ont tout de suite insisté sur la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement par les élus de la Communauté urbaine, a fortiori lors des interpellations pour « délit de solidarité ».

Le Conseil de Développement Durable, à la lumière des témoignages entendus lors de ses travaux, estime nécessaire que l'ensemble des élus de notre agglomération prenne la mesure du problème posé, adopte des **positions communes**, et assume la responsabilité politique de ce que l'on peut qualifier de catastrophe humanitaire.

Le Conseil de Développement Durable a mené ses réflexions et justifie ses préconisations sachant que **la théorie de « l'appel d'air », qui avance qu'organiser des conditions sanitaires et humaines d'accueil des migrants pourrait les attirer en nombre sur notre territoire, n'est pas vérifiée :**

- o Ces migrants sont de passage, et leur intention est de passer dans l'eldorado voisin
- o Les expériences de structures d'accueil existantes n'ont pas provoqué d'appel d'air (cf Steenvoorde, etc)

En tirant les leçons de la fermeture de Sangatte, et a fortiori au moment où on parle de « migrants du climat », l'Etat et les collectivités doivent mener une réflexion prospective sur la manière dont ces populations pourraient être traitées.

Plus largement, la situation des migrants clandestins qui « traversent » notre territoire, est du ressort d'un territoire qui va bien au-delà de nos frontières nationales.

Des solutions pérennes doivent être trouvées, dans un cadre de **solidarité nationale et euro-régionale**, en particulier du fait de notre position transfrontalière ; les législations de nos voisins belges et anglais diffèrent des nôtres, c'est donc aussi sur ce terrain qu'il faut agir.

Il est donc demandé au Président de la Communauté urbaine, Premier Vice-Président du Comité des Régions de lancer un débat sur cette question avec les élus de notre territoire, et aux élus qui ont des mandats régionaux, nationaux voire européens de faire remonter ces préoccupations dans leurs assemblées respectives.

Le Conseil souhaite savoir quelles sont les interventions qui ont pu déjà être faites par nos élus à ce jour ?

Par ailleurs le Conseil suggère aux élus de demander à l'Etat une évaluation de sa politique de contrôle de l'immigration : quel coût pour les reconduites au pays, les démantèlements des « jungles », etc au regard de l'efficacité produite ?

## 1. Dans un très court terme, le Conseil de Développement Durable estime nécessaire de développer la solidarité intercommunale...

- Les communes concernées (Grande Synthe, Loon Plage, Tétéghem) ne doivent pas avoir à gérer seules la présence des migrants. C'est pourquoi le Conseil salue l'engagement du Président DELEBARRE qui a demandé à la Communauté Urbaine de Dunkerque de rembourser aux communes de la CUD 50% des frais qu'elles pourront débloquer pour venir en aide aux populations migrantes en période de grand froid<sup>1</sup>.
  - En revanche, le Conseil a noté que ce dispositif de remboursement ne fonctionne qu'avec certaines communes, alors que d'autres semblent tarder ou avoir des difficultés à l'appliquer ; le Conseil souhaite que la CUD puisse gérer le dispositif directement pour assurer une solidarité financière sous forme d'avances.

- Le Conseil de Développement demande que soit créée, à l'échelon communautaire, comme cela avait d'ailleurs été envisagé un moment et comme cela existe sur Calais, **une structure permanente d'échanges et de réflexion : Conseil Intercommunal des migrants.**

Y siègeraient périodiquement ou autant que de besoin les représentants de l'Etat (sous-préfecture, etc...), des collectivités territoriales, administrations (santé, aide sociale, Port de Dunkerque etc...), associations engagées dans le soutien à ces personnes, afin d'examiner le plus collectivement possible les problèmes que pose le transit des migrants sur le littoral dunkerquois et que soient élaborées propositions et solutions. Ce qui éviterait incompréhensions, démarches parcellaires et favoriserait une meilleure prise en compte des questions relatives aux migrations. Ce Conseil permettrait d'élaborer une véritable solidarité intercommunale, et serait géré (logistique, etc) par la Communauté urbaine.

- Le Conseil Régional aide la ville de Calais dans la mise en place de locaux provisoires. Le rôle de ce Conseil Intercommunal des Migrants pourrait être dans un premier temps de demander à la Région d'appliquer la même mesure dans le dunkerquois.
- Par ailleurs, il pourrait interpeller le Conseil Général, concernant l'aide à apporter par les services sociaux (notamment quand se pose la question d'hébergement d'urgence des mineurs).
- Le besoin d'avoir un coordonnateur identifié et permanent (en cas de problème hors horaires de bureau, etc) au niveau de l'Etat est également exprimé par les associations (qui traitent parfois des cas de mineurs, accidentés ou non, pour lesquels personne n'a de solution).

---

<sup>1</sup> « à conditions que ce ne soit pas pour prévoir la construction "en dur" de lieux d'accueil, que ce ne soit pas pour prévoir des forces de sécurité et de services d'ordre qui sont à 100% de la responsabilité de l'Etat, que ce ne soit pas pour prendre les responsabilités d'autres collectivités »

## **2. Développer l'information :**

- Informer les élus : il est nécessaire d'informer l'ensemble des élus locaux sur la réalité du terrain. Cette information doit être faite par le biais du Conseil Intercommunal des Migrants cité plus haut.
- Informer les organismes publics et institutionnels : pour qu'ils puissent agir au mieux et ainsi Informer les migrants de leurs droits, et surtout demander davantage d'actions et passages du HCR<sup>2</sup> sur les camps du dunkerquois.
  - La commission souhaite, si la proposition de Conseil des Migrants était mise en œuvre, que celui-ci puisse compléter les livrets distribués par le HCR par des informations locales (contacts, etc).
- Informer la population : le Conseil estime nécessaire que la population comprenne, au delà des articles de presse, la problématique liée à la présence des migrants sur le territoire, et demande que la population soit tenue informée des problèmes humanitaires et sanitaires rencontrés, notamment via les journaux municipaux, et communautaires.

## **3. Accompagner la population migrante :**

### ▪ **Prise en charge matérielle :**

Permettre un accompagnement de proximité pour établir la confiance avec les migrants est indispensable.

- Il paraît nécessaire de prévoir des postes de **travailleurs sociaux** (interpeller le Conseil Général ?) qui fassent le lien avec les associations locales et les structures de prise en charge, pour la gestion de l'arrivée des migrants, des roms... : ce travail de proximité, de diagnostic avec les associations permettrait ensuite d'agir au plus près des besoins.
  - La confiance instaurée grâce à la proximité devrait permettre à terme aux migrants de se passer des passeurs.
  - Les migrants ont besoin d'un temps de réflexion hors des contraintes psychologiques imposées par les passeurs pour envisager la demande de droit d'asile. Où et comment permettre ce temps de réflexion ?
  - Il faut permettre aux travailleurs sociaux comme aux associatifs de communiquer plus facilement avec les personnes migrantes : une formation en langues courantes devrait être facilitée (ADLLD<sup>3</sup> ?)
- Il est indispensable de pouvoir abriter ces personnes grâce à des structures d'hébergement, dans un contexte où le 115 est saturé, où l'hébergement d'urgence n'arrive plus à absorber le flux.
  - Le Conseil demande que les communes n'attendent pas la demande des associations pour la **mise en place de chapiteaux**.

---

<sup>2</sup> Haut Commissariat aux Réfugiés

<sup>3</sup> Association pour le Développement des Langues sur le Littoral Dunkerquois

▪ **Prise en charge médicale :**

- **Urgences** : la PASS<sup>4</sup> de l'hôpital de Dunkerque est particulièrement éloignée géographiquement des squats des migrants, ce qui ne leur donne pas la possibilité d'aller se soigner par eux même. Une solution de proximité doit donc être envisagée.

Le conseil sollicite le Président de la Communauté Urbaine, pour qu'il demande à **l'Agence Régionale de l'Hospitalisation la mise en place d'une PASS décentralisée à la polyclinique de Grande Synthe** (la Polyclinique, qui n'a pas de PASS, refuse donc actuellement l'accueil des migrants), ainsi qu'une PASS mobile pour permettre de soigner ces personnes sur place.

- **Soins de suite / Convalescence** : Les migrants qui ont consulté à la PASS devraient avoir droit à une convalescence au centre de Zuydcoote, mais se heurtent au problème plus général d'absence de place. Pour l'instant Emmaüs accueille les patients pour lesquels aucune solution n'a été trouvée. Des « lits halte soins santé », (LHSS, destinés à l'accueil temporaire des personnes, quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée) devraient être créés en 2011, gérés par l'AAE.

- Le Conseil demande au Président de la Communauté urbaine de **s'assurer que les places en LHSS soient accessibles aux migrants.**
- Provisoirement, et en attendant ces places en LHSS, la question se pose de savoir comment soutenir Emmaüs, qui remplit une mission de service public en accueillant ces personnes dans la détresse : Emmaüs peut-il être « labellisé » LHSS à titre provisoire, et tout au moins défrayé pour la mission que l'association assure ?

- **Soins médicaux légers** : Médecins du Monde remplit également pour ces soins une mission que le service public devrait remplir. La question de la prise en charge des soins médicaux légers par le service public pourrait être posée lors de la réunion du Comité Intercommunal des Migrants, s'il se créait rapidement, et posée à l'ARH conjointement à la demande de PASS.

**En résumé, le Conseil de Développement Durable de l'Agglomération Dunkerquoise estime primordial que se développe une solidarité intercommunale en matière de gestion de la présence des migrants sur le territoire communautaire, facilitée par la création d'une instance de réflexion et de coordination : un Conseil Intercommunal des Migrants.**

**Le Conseil de Développement Durable souhaite également que des mesures sanitaires pérennes soient adoptées, en matière de prise en charge médicale à proximité de cette population, et préconise en particulier l'ouverture d'une PASS décentralisée à l'ouest de l'agglomération.**

<sup>4</sup> PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

## Contribution écrite de Jean SENAME, collègue 3, représentants du secteur associatif et assimilés

*Ne pouvant participer à la réunion de ce 16 décembre, en raison d'autres obligations incontournables, je souhaite, en tant que membre du Conseil de Développement et président de la section de Dunkerque de la Ligue des Droits de l'Homme, formuler deux propositions dans la foulée du débat qui s'est tenu au sein de la Commission 3, le jeudi 19 novembre dernier.*

### AIDE COMMUNAUTAIRE

*Jusqu'à présent l'aide concrète que reçoivent les migrants en transit sur notre territoire (nourriture, vêtements, soins, etc...) est principalement portée et supportée par le réseau associatif caritatif et humaniste. Quelques communes du périmètre de la CUD, qui ont « la malchance » de se situer le long de parcours autoroutiers, l'A16 tout particulièrement, mettent à disposition de ces migrants des abris en période de grand froid, des douches, assurent divers services (eau, chauffage, ramassage des ordures, divers travaux de maintenance) . La collectivité communautaire apparaît en retrait de cette démarche de solidarité. Si un remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés a pu être proposé, sa mise en application est difficile, parcellaire et aléatoire (aucun bilan à ce jour) et ne correspond pas pleinement, à mon sens, à l'esprit de solidarité qui devrait la caractériser, y compris à l'échelon intercommunal, ni aux moyens, sans nul doute importants, qu'elle pourrait déployer.*

*Le Conseil de Développement Durable pourrait constituer un relais pour que la CUD joue un rôle plus actif et engagé dans une problématique d'équité sociale qui la concerne et risque de la concerner encore longtemps.*

### CONSEIL DES MIGRANTS

*Dans le prolongement de ce qui précède, il m'apparaît important que soit créée, comme cela avait d'ailleurs été envisagé un moment et comme cela existe sur Calais, une structure permanente d'échanges et de réflexion intitulée (ou non) : conseil des migrants. Y siègeraient périodiquement ou autant que de besoin représentants de l'Etat (sous-préfecture, etc...), des collectivités territoriales, administrations (santé, aide sociale, GPMD etc...), associations engagées dans le soutien à ces personnes, afin d'examiner le plus collectivement possible les problèmes que pose le transit des migrants sur le littoral dunkerquois et que soient élaborées propositions et solutions. Ce qui éviterait incompréhensions, démarches parcellaires et favoriserait une meilleure prise en compte des questions relatives aux migrations.*

Jean SENAME

**Contribution écrite de Mustapha BOURAS, Collège 3, représentants du secteur associatif et assimilés**

*Dunkerque le 15 décembre 2009*

*De la part de Mustapha BOURAS, Président du FORIM, Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations ,*

*A l'attention de Jacques DUSSART, Président du Conseil de Développement durable , et de Yves PANNEQUIN, Pilote du groupe de travail sur les migrants.*

*Monsieur le président,*

*Permettez moi tout d'abord de vous remercier et de vous féliciter également, pour avoir pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail migrants, dans le cadre du Conseil de développement durable de notre agglomération.*

*En ma qualité de Président du FORIM, je souhaite vous dire combien il est nécessaire que l'ensemble des élus de notre agglomération, prenne la mesure du problème posé, adopte des positions communes, et assume la responsabilité politique de ce que l'on peut qualifier de catastrophe humanitaire.*

*En effet, la migration de personnes « réfugiées illégales » dans notre région n'est pas un phénomène conjoncturel.*

*C'est un problème humanitaire structurel, face auquel il y a urgence pour nos élus, à prendre des positions claires.*

*La situation des migrants clandestins qui « traversent » notre territoire, est du ressort d'une région qui va bien au-delà de nos frontières nationales.*

*Le groupe de travail migrants devrait s'emparer de cette question, et interpeller les élus dans ce sens, afin que des solutions pérennes puissent être trouvées, dans un cadre eurorégional.*

*Nous savons que les législations de nos voisins belges et anglais diffèrent des nôtres, c'est donc aussi sur ce terrain qu'il faut agir.*

*Le Conseil de Développement et son groupe de travail Migrant, doivent contribuer à alerter les pouvoirs publics au niveau européen, et ceci compte tenu de notre position transfrontalière.*

*Je vous assure de tout l'intérêt que portera le FORIM à votre démarche, et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes cordiales salutations.*

Mustapha BOURAS

**Contribution écrite de Saad BOUHSINA, Collège 2, représentants des organisations syndicales et assimilées, et Jean SENAME et Jean Marie GUEURET, Collège 3, représentants du secteur associatif et assimilés.**

**au nom des associations impliquées dans l'accueil des migrants**

*Tout d'abord nous saluons le travail réalisé par le bureau du Conseil de Développement, la Commission qui a pris en charge de débattre de la problématique « migrants », ainsi que les membres ayant pris part aux réunions préalables. En soi, c'est une avancée importante en vue, nous l'espérons, de prises de décision qui iront dans le sens d'un meilleur accueil de ces personnes en difficulté que nous n'avons sans doute pas fini de côtoyer sur notre littoral.*

*L'avis tel que formulé et soumis à l'examen du Conseil de Développement appelle synthétiquement de notre part et de la part des associations qui oeuvrent sur le terrain au bénéfice des migrants les observations suivantes :*

- *L'aide aux populations migrantes ne saurait s'exercer uniquement « en période de grand froid ». D'une part parce que cette période n'est pas obligatoirement continue (entre deux vagues de froid, on arrête tout ?), d'autre part parce que les migrants mangent tous les jours, ont besoin de douches à toute époque et qu'ils se trouvent au moins aussi fragilisés quand il pleut en continu que par grand froid. Les associations sont donc demandeuses de structures d'accueil permanentes tout au long de l'année à proximité des différents sites occupés de fait par les migrants en vue d'assurer la distribution alimentaire et vestimentaire, le travail sanitaire pertinent et l'accueil d'information. Ces structures ne seraient ouvertes à l'hébergement qu'en cas de grand froid ou de conditions atmosphériques difficiles.*
- *L'aide octroyée aux associations par la Communauté Urbaine (les 50 %) via les communes nous apparaît à l'usage peu réaliste et pas très efficace. Cela nécessite en effet que les associations se chargeant d'avancer des fonds pour assurer des repas et divers achats (chaussures, vêtements, couvertures, déplacements, etc..) disposent d'une trésorerie importante - ce qui n'est pas le cas ! – et d'un service de comptabilité à même de justifier les achats opérés parfois dans l'urgence. Un système d'avance de fonds selon des modalités et une gestion à définir faciliterait le travail des bénévoles.*
- *Il est peu vraisemblable que la présence de travailleurs sociaux, souhaitable notamment pour assurer un suivi des mineurs, des familles encore plus fragilisées, puisse « permettre à terme aux migrants de se passer des passeurs » (ce qui est du ressort de l'Etat et de sa police qui nous apparaissent bien frileux quand il s'agit de mettre les passeurs hors d'état de nuire.) Ces personnels devraient disposer de locaux de proximité facilement identifiables où ils pourraient recevoir les migrants, faire un travail d'explication, les aider à engager des démarches, par exemple pour le cas où ils souhaiteraient monter un dossier d'asile actuellement exclusivement géré par la Préfecture à Lille.*
- *Au plan de la santé, si l'ouverture d'une PASS à la polyclinique de Grande-Synthe constituerait une décision positive, celle-ci ne devrait pas pour autant se substituer complètement à celle du CHD plus proche des migrants campant à l'est de l'agglomération (Téteghem, Ghyvelde). Les intervenants dans ce domaine estiment néanmoins que la meilleure solution serait de créer une PASS mobile intervenant pour les soins médicaux légers. S'agissant des soins de santé (convalescence, suites de pathologies lourdes), le recours à Emmaüs ne doit pas devenir la règle pour cause de risque déjà réel de saturation des capacités d'accueil de cette association dans le cadre de sa mission. Du fait comme dit de l'absence de places dans les structures telles Zuydcoote, Bailleul, voire en LHSS (quand il se créera, on sait déjà qu'il aura affaire à une forte demande), la CUD pourrait aider à dégager des solutions complémentaires, le renvoi d'un convalescent en squat ne pouvant être considéré comme satisfaisant.*

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2009**

**Migrants**

**(groupe de travail piloté par la commission 3 mais ouvert à tous les membres du Conseil de Développement)**

**Etaient présents :**

Mme Monique	ABBASSI
M. Laurent	CASTAING
M. Jean Marie	DEFOORT
M. Michel	DELATRE
M. Gilbert	DEPRIESTER
Mme Viviane	GEHIN
M. Jean Marie	GUEURET
M. Bernard	PACCOU
M. Yves	PANNEQUIN, Président de la commission 3
M. Jean Claude	POUBEL
M. Jean	SENAME

**Invités**

Mme Nathalie	DELAIRE, AFEJI (missionnée pour apporter une coordination des acteurs associatifs sur le terrain, en termes de réponses sociales).
Mme Françoise	LAVOISIER, SALAM Nord pas de Calais
M. Mathieu	QUINETTE, Coordonnateur de la mission migrants littoral pour Médecins du Monde
M. Frédéric	SOUYRIS, Médecin à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé, au CHD.

**Excusés :**

M. Gilles	CANET
Mme Kathy	DAVID, Vice-Présidente de la commission 3
M. Jacques	DUSSART
M. Philippe	FOURMESTRAUX
Mme Claudine	HIVIN
M. Philippe	LECOMTE
M. Pascal	MATTHYS
M. Dominique	NAELS
M. Jules	PUTHOSTE
M. Olivier	VERHILLE
M. Patrick	WAREMBOURG

**Invités**

M. Jean Régis	BOORIUS, Sous-Préfet.
---------------	-----------------------

## **1. Présentation du contexte des travaux.**

Jacques DUSSART ouvre la séance.

Yves PANNEQUIN rappelle ensuite le contexte des travaux :

- Courrier du 19 janvier 09 de M. DELEBARRE, demandant au président du Conseil de Développement de bien vouloir faire part des engagements de notre structure au regard des conclusions des Assises de la solidarité locale (novembre 08).
- Assemblée plénière de janvier 09, vote d'une motion à l'unanimité concernant les migrants (cf invitation).

Les représentants de la société civile n'ont pas de mandat politique. Ils ont vocation à faire des propositions au Président de la Communauté urbaine : proposer des pistes de réflexion et actions à mettre en œuvre.

Au sein du Conseil siège un certain nombre d'associations, concernées par les migrants : Carrefour des Solidarités, etc.

Mais il y a aussi d'autres intervenants qui oeuvrent au quotidien et devaient être entendues (voir informations ci-dessous), pour que leur témoignage éclaire nos travaux.

Monsieur le sous-préfet quitte Dunkerque, il n'a donc pu être présent.

Plusieurs questions à aborder :

- Les migrants : de qui parle-t-on ? S'agit-il seulement des personnes en transit dans l'espoir de franchir la Manche ?
- Qu'est-ce qui se fait actuellement dans certaines communes de la Communauté urbaine (Grande Synthe, Loon Plage, Tétéghem) ? Un centre de soins vient d'être mis en place à Bailleul, est-ce que le même type de structure doit être envisagé sur notre territoire ? ?
- Quelles propositions pouvons-nous faire ?

## **2. Informations apportées par les structures invitées :**

**SALAM** : Soutenons Aidons Luttons Agissons pour les Migrants et les pays en voie de développement.

Historique : L'association existe depuis la fermeture du centre de Sangatte. Sur le dunkerquois, une antenne a été créée il y a environ 5 ans, mais il y avait déjà des personnes qui aidaient sur le littoral : il y a des migrants sur Loon Plage depuis environ 15 ans.

Salam travaille sur Grande Synthe (BasRoch), Loon Plage (près de la gare de triage) et Tétéghem.

Missions : Distribution de repas chauds, don de vêtements et chaussures, mise à disposition de douches (depuis peu), accompagnement des gens pour les problèmes médicaux et les demandes d'asile.

Partenaires : Médecins du Monde, Emmaüs, le Carrefour des Solidarités, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, le Secours Catholique...

Fonctionnement : principalement grâce aux dons et reçoit aussi des financements publics. Stockage à Grande Synthe, salle Guérin. Une petite cuisine à disposition depuis peu (avant les bénévoles préparaient les repas à leur propre domicile).

Quel public ? Les migrants sont des personnes qui viennent dans l'illégalité, de pays assez lointains où règnent souvent guerre, famine, corruption. L'eldorado anglais, pourquoi ? Parce que ces pays sont souvent d'anciennes colonies britanniques.

Ces personnes sont confrontées à des problèmes économiques, de répression, de xénophobie, racisme, violence/guerre, religion... Des parcours difficiles à chaque fois.

Ils se sont endettés pour arriver jusqu'en Europe, la famille a souvent vendu tous ses biens pour envoyer un des leurs en Angleterre.

SALAM constate que l'accompagnement (tentes, douches) mis en place n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre de migrants présents sur le territoire.

Conditions de vie : Des conditions de vie indigne, mais des améliorations depuis un an environ : douches, chapiteaux l'hiver. Cela dit sont à l'heure actuelle à Grande Synthe dans 20 cm de boue.

## **MEDECINS DU MONDE :**

Historique : Organisation médicale humanitaire internationale créée en 1981, présente dans 60 pays, avec 112 projets en France dans le champ de la réduction des risques (drogue, prostitution), l'adoption, la santé, la précarité, le saturnisme, les migrants.

Missions : Première mission : soigner pour répondre à des situations d'urgence auxquelles personne n'apporte de réponse (ce qui est le cas pour les migrants concernant la santé). Sur le dunkerquois il y a donc des cliniques mobiles.

Deuxième mission : témoigner pour que ces situations soient prises en charge par les pouvoirs publics, passer les patients dans le droit commun.

Partenaires : SALAM, les structures hospitalières de Dunkerque et Calais.

Fonctionnement : Une équipe de 11 médecins et 11 infirmières bénévoles, ainsi que quelques personnes sur différents postes non médicaux tels que l'administration ou l'accompagnement de patients.

Intervention en tandem avec Salam, 3 demi-journées par semaine sur le lieu de squat des migrants. Il y a toujours un binôme infirmière/médecin. L'accompagnement des patients se fait vers les structures de soin : spécialistes, ou CHD.

En 2006 la PASS de Calais a ouvert (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ; elle est aujourd'hui exemplaire, avec un lieu indépendant, avec un mi-temps traducteur, un mi-temps infirmier, et des médecins vacataires.

Dunkerque fonctionne différemment puisque la PASS existe mais elle est intégrée au service d'urgence de l'hôpital, avant d'être aiguillé vers les différents services. Ces personnes sont sans couverture maladie. L'association essaie de leur faire une ouverture de droits et ils doivent ressortir avec les médicaments puisque ne peuvent pas aller à la pharmacie.

Contrairement à Calais, à Dunkerque les migrants vivent à l'extérieur de la ville, ce qui rend très difficile leur accès à la PASS.

Depuis janvier 2009 plus de 1500 patients sont passés en consultation. L'association souhaite à terme ne plus avoir à faire ce travail de terrain, puisque ce n'est pas son rôle de se substituer, mais plutôt passer à un système de PASS mobile.

Quel public ? Le contexte est mouvant : il dépend des arrivées, des interpellations policières, du nombre de personnes qui ont réussi à passer en Angleterre, des conflits dans les pays d'origine... Sur le dunkerquois, en consultation, sont reçus : des afghans (65 à 70%), des irakiens (env. 20%), puis des iraniens et des vietnamiens.

A Calais, on retrouve les mêmes nationalités, ainsi que des personnes de la Corne de l'Afrique (Soudan, Erythrée, Ethiopie, Somalie) et quelques pakistanais, indiens, palestiniens, égyptiens.

La population est presque exclusivement masculine. Les quelques femmes viennent soit de la Corne de l'Afrique, soit du Kurdistan (les kurdes se déplacent en famille, parfois avec des enfants en bas âge).

65% environ des patients a entre 15 et 24 ans, 5% entre 5 et 14 ans.

25 à 30% des patients reçus sont mineurs.

Une fois parties de chez eux ces personnes ont des parcours migratoires très difficiles et ceux qui arrivent en France sont les survivants : par exemple, cet été un bateau est parti de Libye avec 82 personnes à bord, et est arrivé sur les côtes italiennes avec 5 survivants.

Le parcours est difficile, donc un petit tiers est en souffrance psychique dont une faible part qui a des syndromes dépressifs aigus.

Par exemple, un afghan va généralement passer par le Pakistan, l'Iran (où les soldats tirent à vue) puis de la Turquie à la Grèce (où coulent parfois les bateaux), puis l'Italie et la France.

Un soudanais va arriver en Egypte, puis en Libye (où les droits de l'homme ne sont pas respectés), en Italie puis en France.

Un soudanais qui arrive au Tchad y est considéré comme réfugié. Ces réfugiés vont se rendre en Libye, et le fait de passer la Méditerranée leur enlève le statut de réfugiés puisque alors on les appelle des migrants.

Conditions de vie : Vivent dans des « jungles », des squats sans accès à l'eau et aux soins si Médecins du Monde n'y est pas. La situation illégale dans laquelle sont les migrants leur empêche d'avoir un accès au logement, à l'hébergement. Les migrants sont à la merci des passeurs sur leur lieux de vie. Ils vivent éloignés de la société française, leur seul contact se situe avec les humanitaires.

Cela ne se passe pas de la même manière sur les côtes et à l'intérieur des terres : à Norrent-Fontes et Steenvoorde, les populations érythréennes sont aidées par des bénévoles qui ont passé un accord avec les migrants pour limiter le nombre de personnes à 25, ce qui facilite la connaissance des uns et des autres et donc leur prise en charge, en termes de nourriture, vêtements, construction d'abris, et l'accès aux soins.

Les migrants subissent une très forte pression familiale et n'ont pas le choix de rester en France ou aller en Angleterre, puisque les familles qui connaissent peu le contexte poussent ces derniers à passer. Ce sont de jeunes personnes qui rarement peuvent prendre des décisions individuelles, ont parfois des dettes envers les membres de la famille qui sont en Angleterre, subissent des menaces... Tarif des passeurs actuellement : 800 £ de Loon Plage à l'Angleterre, 750 £ à partir de Grande Synthe.

Difficultés rencontrées par Médecins du Monde : Un travail dans l'urgence face à des situations difficilement analysables, changeantes et imprévisibles.

Le règlement de Dublin fait peser l'essentiel de la charge de l'accueil sur les pays du Sud et de l'Est de l'Union Européenne où, pour des raisons géographiques évidentes, aboutit l'essentiel des demandes puisque le migrant doit faire sa demande d'asile dans le premier pays européen où il est arrivé. Les migrants arrivés en France sont donc parfois renvoyés en Italie ou en Grèce, puis remontent en France, etc...

Cette politique européenne de l'asile a pour effet de casser les individus.

A cela s'ajoute la pression policière<sup>5</sup> française qui rend encore plus difficile le travail de l'association. Le travail partenarial entre associations et le soutien des collectivités locales est d'autant plus fondamental.

L'action de l'Etat paraît manquer de sens aux responsables de l'association, au niveau du respect des droits de l'homme et du droit d'asile.

Les migrants sont instrumentalisés : en voulant lutter contre les passeurs la stratégie de l'Etat n'a pas pris compte des individus. Les passeurs persistent sur le territoire (3 ou 4 par camp), s'octroient un certain monopole et font pression sur les migrants. La tension parmi les passeurs augmente lorsque les camps sont démantelés : ils s'opposent à ce que les migrants viennent manger, bloquent l'accès aux douches, pratiquent la désinformation en déclarant que les bénévoles des associations sont des indicateurs pour la police...

## **AFEJI :**

La DDASS du nord a demandé à l'AFEJI de s'occuper des migrants européens que sont les Roms roumains.

Ces gens bénéficiaient de droits de part la constitution Européenne, inappliqués et inapplicables.

Au départ ces personnes ont eu des prestations familiales, ont scolarisé leurs enfants et tout se passait bien. Ensuite, au vu du coût, les aides financières de l'Etat ont été supprimées.

Les 185 personnes qui étaient en majorité sur le port de Dunkerque, tous sauf une trentaine n'ont eu d'autre choix que d'accepter de repartir au pays avec 300 € qui leur permet de vivre 6 mois, 1 an là bas, avant de revenir peut-être bientôt.

Quelques caravanes subsistent à présent, et hébergent les 30 personnes restantes face à « Mooving ».

---

<sup>5</sup> Le 17 novembre le squat de Loon Plage a été démantelé par bulldozers. Le 17 juin la même opération avait eu lieu, les migrants reviennent quand même.

Ces gens ne souhaitent pas l'asile, mais souhaitent travailler. Les complications administratives font qu'ils devraient déjà avoir du travail avant d'en demander.

Sur Calais le Haut Comité des Réfugiés a la charge de demander aux associations un accompagnement à la demande d'asile. Les associations ont noté la peur de ces personnes, et le sentiment vif de honte s'ils devaient retourner chez eux.

Depuis 2002 l'AFEJI à Dunkerque a ouvert un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). Le demandeur d'asile a un statut qui ouvre droit à un hébergement, seulement pendant le temps de la procédure. Il y a en majorité des familles avec des enfants en bas âge, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement à la demande d'asile et un accompagnement social.

Mais l'Etat réduit le temps de la procédure : en 2002 ça durait 4 ans environ, aujourd'hui (et de manière inéquitable pour certaines populations) ça peut durer 4 mois seulement (ex. 4 mois environ pour un congolais, 12 à 18 mois pour un tchétchène).

Les associatifs aimeraient pouvoir donner une information claire, précise, et l'accompagnement adéquat pour faire entrer ces personnes dans un minima de droit commun.

Si le droit d'asile est refusé, le CADA a 30 jours pour faire sortir la personne du centre avant que la police intervienne.

S'il est accepté, la personne ayant prouvé ses persécutions (art 1 de la Convention de Genève) a un statut de réfugié qui la protège pour 1 à 10 années et une entrée dans le droit commun, avec accès au logement, aux soins, à l'emploi... et l'expérience de l'association montre que ces gens s'intègrent complètement dans la population active.

### **Permanence d'Accès aux Soins de Santé du CHD :**

La PASS ne considère pas les migrants comme une catégorie de patients particulière, puisqu'elle est créée en 1998 pour soigner indifféremment toutes les personnes exclues, sans couverture sociale (SDF, etc). Avec la généralisation de la CMU, moins de personnes y ont recours.

Une circulaire stipule ensuite que la PASS doit assister aux migrants dans les établissements publics de santé, sans faire de différence entre les types de population reçues.

Assez peu de personnes arrivent à la PASS, qui en a reçu une quarantaine pendant les 9 premiers mois de l'année, dont 21 issus de pays hors UE.

A Calais, il y avait beaucoup de migrants à soigner et pas de place à l'hôpital même. A l'époque de Sangatte (jusqu'à 2000 migrants dans un hangar), les pouvoirs publics avaient donné un budget supplémentaire à l'hôpital de Calais, ce qui a entraîné une création décentralisée de la PASS, avec un médecin qui a un demi équivalent temps plein, intervenant dans leurs locaux. L'inconvénient est qu'ils sont de fait étiquetés.

A Dunkerque le fonctionnement avec les associations a des résultats positifs. Les mentalités des collègues de l'hôpital ont évolué pour que les migrants puissent quitter l'hôpital munis de leurs médicaments.

### **Ligue des Droits de l'Homme (J. Sename) :**

Spécificité de s'occuper des sans papiers : maghrébins, africains de l'Ouest, congolais, sénégalais, guinéens, ex pays de l'Est.

Les européens des pays de l'Est n'ont pas tous le même statut puisque la Roumanie, la Bulgarie et Chypre n'ont pas intégré l'espace Schengen : leurs ressortissants ne peuvent donc circuler en Europe et doivent avoir une autorisation de séjour.

La Ligue tient des permanences toutes les semaines pour accompagner ces sans-papiers qui souhaitent rester en France.

Ceux-ci, mal informés, ignorent tout de leurs droits. Il serait intéressant d'envisager la création d'un livret simple expliquant ces droits.

L'association est critique vis à vis de l'action de l'Etat : l'instauration de la politique des quotas semble incompréhensible, l'Etat français « mène une politique de racket » vis à vis des sans papiers : un étranger en attente de carte de séjour n'a pas l'autorisation de travailler, mais doit verser 300 € à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

### **3. Points relevés lors du débat**

Ces points, soulevés lors du débat, doivent être développés lors de la prochaine réunion du 16 décembre.

Les membres du Conseil de Développement pourront alors débattre des préconisations à faire à la Communauté urbaine (fond et forme des messages qu'ils veulent transmettre).

Le Conseil regrette l'absence d'engagement de l'Etat en la matière, ainsi que le refus du sous-préfet d'organiser une table ronde réunissant les services de l'Etat, les associations et les collectivités locales (table ronde qui a été demandée par courrier par le Président DELEBARRE en 2009).

Le Conseil, en adressant son avis au Président de la Communauté Urbaine, demande que son avis soit transmis par les services de la CUD aux services de l'Etat : sous-préfecture, etc.

#### **Développer l'information :**

- Informer les élus locaux sur la réalité du terrain, pour qu'ils puissent décider au mieux
- Informer les organismes publics et institutionnels pour qu'ils puissent agir au mieux et ainsi Informer les migrants de leurs droits
- Informer la population (journaux municipaux, etc)

#### **Développer la solidarité intercommunale :**

- Les communes concernées (Grande Synthe, Loon Plage, Tétéghem) ne doivent pas gérer seules la présence des migrants.
- C'est pourquoi le Conseil salue l'engagement du Président DELEBARRE qui a demandé à la Communauté urbaine de Dunkerque de rembourser aux communes de la CUD 50% des frais qu'elles pourront débloquer pour venir en aide aux populations migrantes en période de grand froid<sup>6</sup> (*à conditions que ce ne soit pas pour prévoir la construction "en dur" de lieux d'accueil, que ce ne soit pas pour prévoir des forces de sécurité et de services d'ordre qui sont à 100% de la responsabilité de l'Etat, que ce ne soit pas pour prendre les responsabilités d'autres collectivités*),
- Il est souhaité que la Communauté urbaine continue de témoigner son soutien aux initiatives des communes, et pour cela qu'elle se saisisse de la question pour avoir un discours politique solidaire et communautaire.

#### **Accompagnement de la population migrante :**

La préparation des territoires à l'accueil de nouvelles populations : en tirant les leçons de la fermeture de Sangatte, et a fortiori au moment où on parle de migrants du climat, l'Etat et les collectivités doivent mener une réflexion prospective sur la manière dont ces arrivées de population pourraient être traitées.

##### **Prise en charge matérielle :**

- Permettre un accompagnement de proximité pour établir la confiance avec les migrants est indispensable.  
Il paraît nécessaire de prévoir des postes de travailleurs sociaux (interpeller le Conseil Général ?) qui fassent le lien avec les associations locales, et les structures de prise en charge, pour la gestion de l'arrivée des migrants, des ROM... : ce travail de proximité, de diagnostic avec les associations permettrait ensuite d'agir au plus près des besoins.
  - o La confiance instaurée grâce à la proximité devrait permettre à terme aux migrants de se passer des passeurs (ferment les portes l'un après l'autre, etc).

- Avoir la possibilité d'abriter, en hiver, ces personnes (cf ce qui a été fait l'hiver dernier), grâce à des structures d'hébergement provisoires, dans un contexte où le 115 est saturé, l'hébergement d'urgence n'arrive plus à absorber le flux. La question de l'évolution des mentalités en ce qui concerne les hébergements « en dur » est soulevée : proposer d'autres modes qui conviennent aux populations telles que les ROM.

**Prise en charge médicale :**

- **Accès aux soins** : la PASS de Dunkerque est particulièrement éloignée des squats des migrants, ce qui ne leur donne pas la possibilité d'aller se soigner par eux même. Médecins du Monde pallie pour l'instant aux besoins, mais ce n'est pas sa vocation. Une solution de proximité doit être envisagée : PASS mobile ou décentralisée (Grande Synthe ?).
- **Soins de suite / Convalescence** : Il faut trouver des lieux de convalescence pour les malades (pour l'instant c'est Emmaüs qui accueille les patients pour lesquels aucune solution n'avait été prévue). Des « lits halte soins santé », (destinés à l'accueil temporaire des personnes, quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée) devraient être créés en 2011 ; que faire d'ici là ?

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**MERCREDI 16 DECEMBRE 2009**

**Migrants**

**Etaient présents :**

M. Saad	BOUHSINA
M. Michel	CAPPELLO
M. Laurent	CASTAING
M. Michel	DELATTRE
M. Gilbert	DEPRIESTER
Mme Viviane	GEHIN
M. Jean Marie	GUEURET
M. Alain	LE BIHAN
Mme Lucienne	MESTDAGH
M. Bernard	PACCOU
M. Yves	PANNEQUIN, Président de la commission 3
M. Jules	PUTHOSTE

**Invités**

Mme Françoise	LAVOISIER, SALAM Nord pas de Calais
M. Frédéric	SOUYRIS, Médecin à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé, au CHD.
M. Michel	CANDAT, Président du MRAP <sup>7</sup> Dunkerque
M. Richard	VAN GEETE, MRAP

**Excusés :**

M. Claude	BATAILLIE
M. Philippe	BEAUJARD
Mme Emmanuelle	BOCQUILLON
M. Antoine	BOUSSEAU
M. Jean Marie	DEFOORT
M. Jacques	DUSSART
M. Philippe	FOURMESTRAUX
Mme Claudine	HIVIN
Mme Catherine	HOCHART
Mme Marie-Paul	HOCQUET
Mme Annick	JANSSENS
M. Damien	LAVOISIER
M. Pascal	MATTHYS
M. Jean	SENAME
M. Bernard	TAQUET
M. Olivier	VERHILLE

---

<sup>7</sup> Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

M. Patrick WAREMBOURG

### Invités

M. ? ? représentant de la Sous-Préfecture.

M. Mathieu QUINETTE, Coordonnateur de la mission migrants littoral pour Médecins du Monde

### A. Validation du compte-rendu du 19 novembre 2009

Le compte-rendu est validé.

### Informations complémentaires :

- Une précision est ajoutée concernant le remboursement de 50% des sommes engagées par les ces associations et CCAS par la Communauté urbaine.  
Ces demandes doivent transiter par les communes.  
Seules, à l'heure actuelle, les communes de Grande Synthe et Coudekerque Village ont transmis ces demandes à la Communauté urbaine.  
Il semble que les associations présentes aient transmis d'autres demandes à d'autres communes (ex. Loon Plage) mais elles n'ont pas de nouvelles sur ce point au jour de la commission.
- Seule la mairie Grande Synthe a (au 16/12/09) fait monter des tentes pour abriter les migrants (températures négatives). Une famille en charge de deux enfants de 3 ans et 8 ans dormait depuis une semaine sous des bâches, et sera abritée dès ce soir.

### B. Suite des travaux, pré-écriture de l'avis

La question de la présence des migrants sur le territoire se pose à deux niveaux, différents mais interdépendants et de fait non hiérarchisés :

Celui de l'urgence humanitaire, à laquelle répondent les associations dont le travail est salué à l'unanimité,

Et le niveau politique, à différentes échelles : locale, nationale, mais aussi européenne.

### Le Conseil de Développement interpelle les élus :

Au vu de l'actualité, mais aussi de l'expérience vécue par les bénévoles, les associations présentes lors des travaux du Conseil ont tout de suite insisté sur la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement par les élus de la Communauté urbaine, a fortiori lors des interpellations pour « délit de solidarité ».

Plus généralement, le groupe de travail estime nécessaire que l'ensemble des élus de notre agglomération prenne la mesure du problème posé, adopte des **positions communes**, et assume la responsabilité politique de ce que l'on peut qualifier de catastrophe humanitaire.

La préparation des territoires à l'accueil de nouvelles populations : en tirant les leçons de la fermeture de Sangatte, et a fortiori au moment où on parle de migrants du climat, l'Etat et les collectivités doivent mener une réflexion prospective sur la manière dont ces arrivées de population pourraient être traitées.

Mais la situation des migrants clandestins qui « traversent » notre territoire, est du ressort d'une région qui va bien au-delà de nos frontières nationales : des solutions pérennes doivent être trouvées, dans un cadre de **solidarité nationale et euro-régionale** : les législations de nos voisins belges et anglais diffèrent des nôtres, c'est donc aussi sur ce terrain qu'il faut agir.

Il est donc demandé au Président de la Communauté urbaine, Premier Vice-Président du Comité des Régions de lancer un débat sur cette question avec les élus de notre territoire, et que les élus qui ont des mandats régionaux, nationaux voire européens fassent remonter ces préoccupations dans leurs assemblées respectives.

Quelles sont les interventions que nos élus ont pu déjà faire en ce sens au jour d'aujourd'hui ?

Par ailleurs le groupe de travail souhaiterait également dans la mesure du possible que les élus demandent à l'Etat une évaluation de sa politique de contrôle de l'immigration : quel coût pour les reconduites au pays, les démantèlement des « jungles », etc au regard de l'efficacité produite ?

Dans un très court terme, le groupe de travail estime nécessaire de développer la **solidarité intercommunale**...

- Les communes concernées (Grande Synthe, Loon Plage, Tétéghem) ne doivent pas gérer seules la présence des migrants. C'est pourquoi le Conseil salue l'engagement du Président DELEBARRE qui a demandé à la Communauté urbaine de Dunkerque de rembourser aux communes de la CUD 50% des frais qu'elles pourront débloquer pour venir en aide aux populations migrantes en période de grand froid<sup>8</sup>
  - En revanche, le groupe de travail a noté que ce mode de faire ne fonctionne qu'avec certaines communes. D'autres communes semblent tarder ou avoir des difficultés à appliquer ce dispositif de remboursement ; les membres présents se sont donc interrogés sur la capacité de la CUD à gérer le dispositif directement pour assurer une solidarité financière ?
- Le groupe de travail demande que soit créée, à l'échelon communautaire, comme cela avait d'ailleurs été envisagé un moment et comme cela existe sur Calais, une structure permanente d'échanges et de réflexion : Conseil Intercommunal des migrants. Y siègeraient périodiquement ou autant que de besoin les représentants de l'Etat (sous-préfecture, etc...), des collectivités territoriales, administrations (santé, aide sociale, GPMD etc...), associations engagées dans le soutien à ces personnes, afin d'examiner le plus collectivement possible les problèmes que pose le transit des migrants sur le littoral dunkerquois et que soient élaborées propositions et solutions. Ce qui éviterait incompréhensions, démarches parcellaires et favoriserait une meilleure prise en compte des questions relatives aux migrations. Ce Conseil intercommunal permettrait d'élaborer une véritable solidarité intercommunale, et serait géré (logistique, etc) par la Communauté urbaine.
  - Le Conseil Régional aide la ville de Calais dans la mise en place de locaux provisoires. Le rôle de ce Comité Intercommunal des Migrants pourrait être dans un premier temps de demander à la Région d'appliquer la même mesure dans le dunkerquois.
  - Par ailleurs, il pourrait interpeller le Conseil Général, concernant l'aide à apporter par les services sociaux (notamment quand se pose la question d'hébergement d'urgence d'enfants).
  - Le besoin d'avoir un coordonnateur identifié et permanent (en cas de problème hors horaires de bureau, etc) au niveau de l'Etat est également exprimé par les associations (qui parfois ont des mineurs, accidentés ou non, pour lesquels personne n'a de solution).
- **Développer l'information :**

---

<sup>8</sup> « à conditions que ce ne soit pas pour prévoir la construction "en dur" de lieux d'accueil, que ce ne soit pas pour prévoir des forces de sécurité et de services d'ordre qui sont à 100% de la responsabilité de l'Etat, que ce ne soit pas pour prendre les responsabilités d'autres collectivités »

- Informer les élus : il est nécessaire d'informer l'ensemble des élus locaux sur la réalité du terrain. Cette information doit être faite par le biais du Conseil Intercommunal des Migrants cité plus haut.
- Informer les organismes publics et institutionnels : pour qu'ils puissent agir au mieux et ainsi Informer les migrants de leurs droits, et surtout demander davantage d'actions et passages du HCR sur les camps du dunkerquois.
  - La commission souhaite, si la proposition de Conseil des Migrants était mise en œuvre, que celui-ci puisse compléter les livrets distribués par le HCR par des informations locales (contacts, etc).
- Informer la population : le groupe de travail estime nécessaire que la population comprenne, au delà des articles de presse, la problématique liée à la présence des migrants sur le territoire, et demande que la population soit tenue informée des problèmes humanitaires et sanitaires rencontrés (journaux municipaux, etc).

### **Accompagnement de la population migrante :**

#### ▪ **Prise en charge matérielle :**

Permettre un accompagnement de proximité pour établir la confiance avec les migrants est indispensable.

- Il paraît nécessaire de prévoir des postes de **travailleurs sociaux** (interpeller le Conseil Général ?) qui fassent le lien avec les associations locales, et les structures de prise en charge, pour la gestion de l'arrivée des migrants, des Roms... : ce travail de proximité, de diagnostic avec les associations permettrait ensuite d'agir au plus près des besoins.
  - La confiance instaurée grâce à la proximité devrait permettre à terme aux migrants de se passer des passeurs (ferment les portes l'un après l'autre, etc).
  - Les migrants ont besoin d'un temps de réflexion hors des contraintes psychologiques imposées par les passeurs pour envisager la demande de droit d'asile. Où et comment permettre ce temps de réflexion ?
  - Il faut permettre aux travailleurs sociaux comme aux associatifs de communiquer plus facilement avec les personnes migrantes : une **formation en langues** devrait être facilitée (ADLLD ?)
- Il est indispensable de pouvoir abriter, en hiver, ces personnes (cf ce qui a été fait l'hiver dernier), grâce à des structures d'hébergement provisoires, dans un contexte où le 115 est saturé, l'hébergement d'urgence n'arrive plus à absorber le flux.
  - Le groupe de travail demande que les communes n'attendent pas la demande des associations pour la **mise en place des chapiteaux** à l'approche de l'hiver.

#### ▪ **Prise en charge médicale :**

- **Urgences** : la PASS<sup>9</sup> de l'hôpital de Dunkerque est particulièrement éloignée des squats des migrants, ce qui ne leur donne pas la possibilité d'aller se soigner par eux même. Une solution de proximité doit donc être envisagée.  
Le groupe de travail sollicite le Président de la Communauté Urbaine, pour qu'il demande à **l'Agence Régionale de l'Hospitalisation la mise en place d'une PASS décentralisée à la polyclinique de Grande Synthé** (la Polyclinique, qui n'a pas de PASS, refuse donc l'accueil des migrants).

---

<sup>9</sup> PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

- **Soins de suite / Convalescence** : Les migrants passés par la PASS devraient avoir droit à une convalescence au centre de Zuydcoote, mais se heurtent au problème plus général d'absence de place. Pour l'instant Emmaüs qui accueille les patients pour lesquels aucune solution n'a été trouvée.  
Des « lits halte soins santé », (LHSS, destinés à l'accueil temporaire des personnes, quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée) devraient être créés en 2011, gérés par l'AAE.
  - Le groupe de travail demande au Président de la Communauté urbaine de **s'assurer que les places en LHSS soient accessibles aux migrants**.
  - En attendant cette éventualité, la question se pose de savoir comment soutenir Emmaüs, qui remplit une mission de Service public en accueillant ces personnes dans la détresse : Emmaüs peut-il être « labellisé » LHSS à titre provisoire, et tout au moins défrayé pour la mission que l'association assure ?
  
- **Soins médicaux légers** : Médecins du Monde remplit une mission que le service public devrait remplir. La question pourrait être posée lors de la réunion du Comité Intercommunal des Migrants, s'il se créait rapidement, et posée à l'ARH conjointement à la demande de PASS.

## GLOSSAIRE

- A.A.E.** Association d'Action Educative et Sociale
- A.R.H.** Agence Régionale de l'Hospitalisation  
Institution née de l'ordonnance du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a une triple mission définie par l'article L 6115-1 du code de la santé publique : définir et mettre en oeuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire (SROS), analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés, et déterminer leurs ressources à travers la campagne budgétaire.
- A.D.L.L.D.** Association pour le Développement des Langues sur le Littoral Dunkerquois
- C.A.D.A.** Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- H.C.R.** Haut Commissariat aux Réfugiés  
Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat la protection internationale des réfugiés et la recherche des solutions durables à leurs problèmes.
- L.H.S.S.** Lits Halte Soins Santé  
Cette nouvelle catégorie d'établissement médico-social a pour objet de dispenser aux personnes sans domicile fixe des soins médicaux et paramédicaux qui leur seraient dispensés à domicile si elles en disposaient.
- P.A.S.S.** Permanence Accès aux Soins de Santé :  
Selon la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions, le service public hospitalier concourt "à la lutte contre l'exclusion sociale". Cet objectif se traduit par la création des PASS, pour permettre aux personnes en situation de précarité de faire valoir leurs droits, notamment en matière de protection sociale, d'accéder au système hospitalier ainsi qu'à tous les systèmes de soins, d'accueil et d'accompagnement social, de répondre à toute demande de jeunes femmes démunies en matière de contraception, d'IVG ou d'accueil pour leur enfant., Permettre la continuité de la prise en charge après la sortie du patient de l'hôpital, et faciliter la mise en réseau des professionnels du champ sanitaire et social.